

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° 2026-05

OBJET :

Délégation de fonction à M. LUYAT Patrick, 5^{ème} Adjoint

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GRENAY (ISÈRE),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026, constatant l'élection de M. Patrick LUYAT, en qualité de 5^{ème} Adjoint au Maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à M. Patrick LUYAT, 5^{ème} Adjoint au Maire,

A R R E T E

ARTICLE 1

Monsieur Patrick LUYAT, 3^{ème} Adjoint, est désigné pour remplir les fonctions dévolues au Maire, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, du 1^{ère} Adjoint, de la 2^{ème} Adjointe, du 3^{ème} adjoint et de la 4^{ème} adjointe.

De plus, délégation est donnée, à titre permanent, à **Monsieur. Patrick LUYAT, dans la limite de 5 000 € HT:**

- **en matière d'affaires scolaires, éducation et jeunesse** (*suivi des écoles, relations avec les acteurs éducatifs, actions en faveur de la jeunesse*) ;

ARTICLE 2

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de VIENNE, à Monsieur le Receveur Municipal et notifié à l'intéressé.

GRENAY, le 30 mars 2026

Le Maire,



Notifié le

Christine FASSINOT